

Avis de convocation à notre assemblée annuelle générale et extraordinaire des actionnaires 2022 et disponibilité des documents

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'Alimentation Couche-Tard inc. (la « Société ») tiendra une assemblée annuelle générale et extraordinaire des actionnaires (l'« assemblée »).

Date, heure et emplacement

Quand	Où
Le mercredi 31 août 2022 à 10 h 30 (HAE)	Assemblée virtuelle par webdiffusion en direct à https://web.lumiagm.com/475468046

Cette année encore, en raison des répercussions continues de la pandémie de COVID-19, nous tiendrons l'assemblée en format virtuel seulement, soit par webdiffusion en direct. Nous sommes convaincus que la tenue d'une assemblée virtuelle favorisera une plus grande participation de nos actionnaires, en offrant à ceux qui ne pourraient pas autrement se rendre à une assemblée physique la possibilité d'y assister en ligne. Tous les actionnaires, peu importe où ils se trouvent, auront une possibilité égale de participer à l'assemblée et d'interagir avec les administrateurs et la direction de la Société, ainsi qu'avec les autres actionnaires.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe (la « **circulaire** ») contient davantage de précisions sur nos politiques et pratiques relatives à la tenue d'assemblées virtuelles ainsi que des instructions détaillées sur la façon d'exercer vos droits de vote.

Points à l'ordre du jour de l'assemblée



1. **Recevoir** nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 24 avril 2022 et le rapport de l'auditeur.
2. **Nommer** notre auditeur indépendant jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser le conseil à établir sa rémunération.
3. **Élire** chacun des candidats aux postes d'administrateur qui siégeront à notre conseil jusqu'à la prochaine assemblée annuelle générale.
4. **Approuver** à titre consultatif et non contraignant notre approche en matière de politiques de rémunération des membres de la haute direction.
5. **Examiner** et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution spéciale autorisant la Société à modifier ses statuts constitutifs pour i) créer une nouvelle catégorie d'actions, soit un nombre illimité d'actions ordinaires; ii) convertir chacune des actions à droit de vote multiple de catégorie A émises et en circulation de la Société en une action ordinaire de la Société; iii) après avoir donné effet à la conversion susmentionnée, abroger les actions à droit de vote multiple de catégorie A de la Société et les actions à droit de vote subalterne de catégorie B de la Société ainsi que les droits, privilèges, restrictions et conditions qui s'y rattachent; et iv) ajouter une version anglaise de l'Annexe II jointe aux statuts constitutifs de la Société.
6. **Voter** sur les quatre propositions d'actionnaires que nous avons reçues de la part d'un actionnaire cette année, ainsi qu'il est énoncé à l'annexe D de la circulaire.

Procédures de notification et d'accès

Comme le permettent les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, vous recevez le présent avis puisque la Société a décidé d'avoir recours à la procédure de notification et d'accès pour la livraison aux actionnaires inscrits et non inscrits du présent avis de convocation à l'assemblée annuelle générale et extraordinaire des actionnaires, de la circulaire préparée aux fins de l'assemblée et des documents reliés aux procurations (les « **documents relatifs à l'assemblée** »). Vous pouvez télécharger les documents relatifs à l'assemblée à <https://corpo.couche-tard.com/fr/investisseurs/ressources-aux-actionnaires/documents-assemblee-generale-annuelle/>.

Comment demander une copie papier des documents relatifs à l'assemblée

Si vous préférez recevoir une copie papier de la circulaire, veuillez nous téléphoner au numéro indiqué dans la boîte à gauche ou nous envoyer un courriel et nous vous la ferons parvenir sans frais. **Veillez noter que nous n'enversons par la poste ni formulaire de procuration ni formulaire d'instructions de vote, alors assurez-vous de conserver celui que vous avez reçu avec le présent avis.**

	
Composer ce numéro 1 888 433-6443 (sans frais en Amérique du Nord) 1 416 682-3801 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord)	Envoyer un courriel tsxt-fulfilment@tmx.com

Vous devez nous faire parvenir votre demande d'ici le **19 août 2022** si vous souhaitez recevoir la circulaire avant l'assemblée. Après l'assemblée, téléphonez au 1 888 433-6443 pour demander une copie imprimée.

Participation et vote à l'assemblée

La date de clôture des registres (la « **date de clôture des registres** ») servant à déterminer les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée était le **5 juillet 2022**. Seuls les actionnaires dont le nom est inscrit dans le registre de nos actions à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres seront habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée. Les actionnaires qui acquièrent des actions après la date de clôture des registres ne seront pas habiles à exercer les droits de vote rattachés à ces actions à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, participer, voter et poser des questions par écrit ou par téléphone en temps réel à l'assemblée.

Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés comme fondés de pouvoir ne pourront assister à l'assemblée qu'à titre d'invités. Les invités pourront écouter l'assemblée, mais ne pourront pas voter ni poser de questions.

Actionnaires inscrits	Actionnaires non inscrits
Vous êtes un actionnaire inscrit si vous détenez vos actions en votre nom.	Vous êtes considéré comme un actionnaire non inscrit si vos actions figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par un intermédiaire.

Les actionnaires qui veulent nommer un fondé de pouvoir autre que les personnes désignées par la Société sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (y compris un actionnaire non inscrit qui veut se désigner comme fondé de pouvoir) doivent suivre soigneusement les instructions figurant dans la circulaire, ainsi que sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote. Ces instructions décrivent également l'étape supplémentaire consistant à inscrire le fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, après avoir soumis le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit, il ne recevra pas de numéro de contrôle qui sert de code d'accès en ligne et dont il aura besoin pour voter à l'assemblée et, par conséquent, il ne pourra assister à l'assemblée en ligne qu'à titre d'invité.

Nous avons joint un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote au présent avis. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, veuillez signer et retourner le formulaire en suivant les instructions figurant à la page 8 de la circulaire.

Questions

Pour toute question concernant le présent avis, les procédures de notification et d'accès ou l'assemblée, veuillez appeler Compagnie Trust TSX au 1 888 433-6443.

Par ordre du conseil d'administration,

La vice-présidente principale, conseillère juridique principale et secrétaire corporative,

(s) Valéry Zamuner

Valéry Zamuner

Laval (Québec)

Le 5 juillet 2022